

LES CAHIERS D'HISTOIRE

Mai 2015 - Volume 5, numéro 1

Les enquêtes criminelles

Première partie (1870-1922)

Par Yannick Cormier, coordonnateur en patrimoine et protocole



Les enquêtes criminelles

Les enquêtes criminelles ont une histoire faite de grandes réalisations, d'affaires importantes, de transformations d'envergure, etc. Voilà pourquoi la question mérite d'être posée : d'où viennent les enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec? Ce cahier d'histoire, premier d'une série de trois, vise à expliquer la naissance des enquêtes criminelles à la Sûreté : de la création de l'organisation en 1870 à l'intégration des enquêteurs au sein de la « Sûreté provinciale » en 1922.

Qu'est-ce qu'une enquête criminelle?

D'un point de vue technique, l'enquête criminelle est une action policière visant à découvrir des informations sur des crimes ou événements de nature criminelle et à les réprimer. Son but est d'établir la responsabilité pénale d'une ou de personnes en recueillant et rassemblant des éléments de preuve permettant de les identifier et de les traduire en justice. Pensons ici aux agressions, vols, atteinte à l'intégrité d'une personne ou de ses biens, crime organisé, fraude, évasion fiscale et crimes économiques, meurtres, etc. Les domaines sont aussi vastes que le crime! Les corps de police (et d'autres

organisations) doivent ainsi disposer de membres avec des formations en enquêtes. Ces policiers sont des « enquêteurs » ou des « détectives ». Les policiers emploient ainsi diverses méthodes pour ce travail. Ils travaillent parfois par eux-mêmes, sinon avec l'emploi de diverses techniques spécialisées nécessaires à la réussite de l'enquête. Citons par exemple l'analyse balistique, les empreintes digitales, l'expertise médico-légale, les filatures, les informateurs, etc. Cette expertise policière a pris forme en un lieu et un moment de notre histoire. Mais quand?

1870

Création de la Police provinciale

C'est le 1er mai 1870 que la Police provinciale de Québec (PPQ) prend forme. Pierre-Antoine Doucet, alors juge des sessions de la paix de Québec, en est le premier commissaire. Cependant, la PPQ est loin d'être la Sûreté d'aujourd'hui. À sa création, elle constitue un modeste service de gendarmerie (65 policiers!) travaillant à la sécurité des institutions gouvernementales, sinon déployée à la demande des municipalités, par exemple lors de manifestations ou de dossiers criminels. Elle est même responsable de la desserte de la Ville de Québec jusqu'en 1878. La PPQ s'organise rapidement en une vingtaine de districts judiciaires plutôt autonomes. Chacun est dirigé par un « Grand

constable » (sorte de juge de paix et d'officier supérieur relevant du Procureur général pour le district) dont le mandat est de rechercher et d'arrêter les contrevenants aux lois criminelles et pénales et de faire appel aux policiers provinciaux lorsque nécessaire.



Premier emblème de la Police provinciale du Québec en 1870. La devise latine inscrite « Semper Paratus » signifie « toujours prêt ».



Gendarmes de la Police provinciale en 1888. Ces derniers participeront à plusieurs grandes enquêtes, dont l'affaire Morisson en 1888-1889.

Photo en couverture: Les trois hommes qui arrêterent Donald Morisson en 1889. De gauche à droite, Pierre LeRoyer, James McMahon et Silas H. Carpenter.

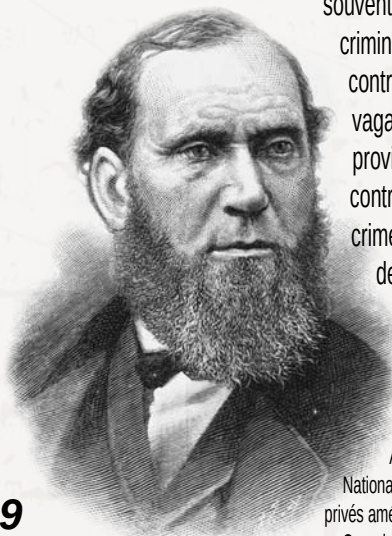
Quotidiennement, la majorité des policiers provinciaux sont affectés à la permanence des postes et des marchés publics, aux tâches de constables municipaux, aux sessions des tribunaux, à la prévention et la répression des délits contre l'ordre et la morale publique et aux missions spéciales en province. Les enquêtes du corps policier ou « service secret » (surnom donné aux enquêteurs à l'époque), sont confiées à quatre sergents-détectives de la Police provinciale. Leur mandat est limité : en plus de mener des enquêtes contre des crimes mineurs et de retrouver les biens volés, les sergents signifient les sommations et mandats des cours criminelles et municipales, tout en se chargeant de certaines opérations spéciales d'inspection (sur les permis de vente par exemple) et des rafles. Mais ce n'est pas encore un véritable service d'enquêtes criminelles digne de ce nom.

Une période complexe : les détectives privés

C'est ici que ça se complique. De 1870 jusqu'aux années 1920, la responsabilité des enquêtes criminelles sur le territoire québécois est un peu confuse, même si le tout relève de l'autorité du Procureur général. Pour des enquêtes concernant des crimes plus graves sur le territoire québécois (meurtres, enlèvements, crimes sériels, crime organisé, etc.), le Procureur général fait appel à plusieurs intervenants : il arrive parfois que les grands constables des districts judiciaires mènent leurs propres enquêtes, sinon on fait appel aux services des policiers provinciaux ou municipaux. Mais pour ce type de crimes, et ce, au moins jusqu'aux années 1920, le gouvernement du Québec recourt fréquemment à des détectives privés regroupés en agences ou en bureaux indépendants. Pour certaines affaires, il arrive que des policiers municipaux et autres officiers judiciaires travaillent sous la direction des policiers provinciaux, sinon sous celles des détectives privés. Pensons à l'agence de détectives américains des frères Pinkerton, ou à la Canadian Secret Service Agency, un bureau de détectives privés embauché par tous les

paliers de gouvernement du temps...C'est l'époque des Sherlock Holmes! À cette époque, gendarmes et détectives sont peu nombreux et doivent sillonner toute la province et ce, dans des conditions routières et atmosphériques souvent très difficiles. Les affaires

criminelles sont nombreuses : contrebande d'alcool, meurtres, vagabondage à l'échelle de toute la province, chasse à l'homme, lutte contre les premières formes de crime organisé ethnique, etc. Une des affaires les plus représentatives de l'époque allait être l'affaire Morrisson en 1888-1889.



Allan Pinkerton, fondateur de la Pinkerton National Detective Agency, agence de détectives privés américaine employée à quelques reprises au Canada et au Québec lors de grandes enquêtes.

L'affaire Donald Morrisson 1888-1889

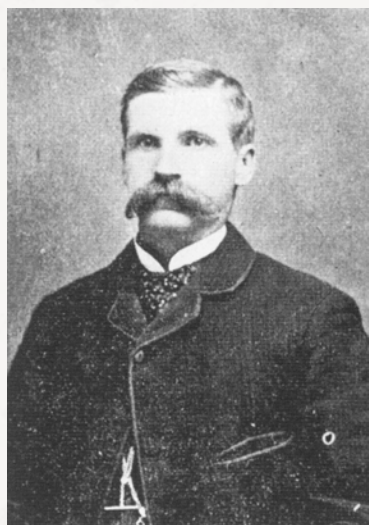
En 1888-1889, une enquête amène de nombreux policiers de partout au Québec dans les cantons de Mégantic et de Compton à la recherche d'un prévenu, Donald Morrisson, accusé de meurtre. L'affaire éclate lorsque Morrisson, constatant que l'endettement a forcé ses parents à vendre leur terre, tire sur le nouveau propriétaire, un cultivateur du nom d'Auguste Duquette et s'enfuit après avoir incendié un bâtiment. La région accidentée et boisée rend les recherches ardues, de même que la complicité de la population écossaise des cantons. Qui plus est, Morrisson réussit à abattre un

justicier américain du nom de Jack Lucius Warren qui tentait de l'arrêter devant l'American Hotel de Mégantic, dans la meilleure tradition du Far West américain. Les accusations tombent sur Morrisson : meurtre, tentative de meurtre et incendie criminel.

Après de vaines recherches du Grand constable du district de Saint-François, la PPQ est déployée dans la région pendant plus de dix mois! L'affaire dégénère : la population francophone prend

partie pour la police, alors que les anglophones se rangent du côté de Morrisson. Les journaux de toute la province prennent parti selon leurs affinités religieuses et ethniques. Ni les promesses de récompense, ni les menaces de punitions aux complices du fuyard n'ont raison de lui. Ni d'ailleurs l'arrivée de dizaines de policiers provinciaux supplémentaires, d'un juge des Sessions de la paix de Montréal, accompagnés d'une cinquantaine de détectives, constables et soldats volontaires, suivis de journalistes et de d'amateurs attirés par l'appât du gain. L'enquête est représentative du chaos des juridictions de l'époque : à peu près tous les agents publics et privés chargés du maintien de l'ordre y ont leur représentant!

Embauchés par la Police provinciale, ce sera finalement le détective privé Silas H. Carpenter, le constable municipal de Montréal James Mc Mahon et le garde forestier d'origine française Pierre Leroyer qui captureront le fugitif en avril 1889, alors qu'il venait saluer ses parents. Il sera incarcéré en octobre 1889. Pendant cette année de cache-cache entre les policiers et le fugitif, des dizaines de policiers provinciaux auront séjourné sur place. L'enquête, vaste, longue et coûteuse sera porteuse de leçons : la police a besoin d'effectifs, mais doit avoir également son agence de détectives unifiée au fait des techniques et connaissances du temps. C'est après cette affaire que la Police provinciale amorce une réflexion sur l'organisation de ses enquêtes criminelles. Le premier projet est simple et se résume par l'embauche par les policiers provinciaux, de deux détectives privés permanents, en 1892. L'un d'entre eux allait devenir un des plus importants pionniers des enquêtes criminelles au Québec : Silas H. Carpenter.



Donald Morrisson, suspect dans l'une des plus importantes chasses à l'homme de l'histoire de la Police provinciale.

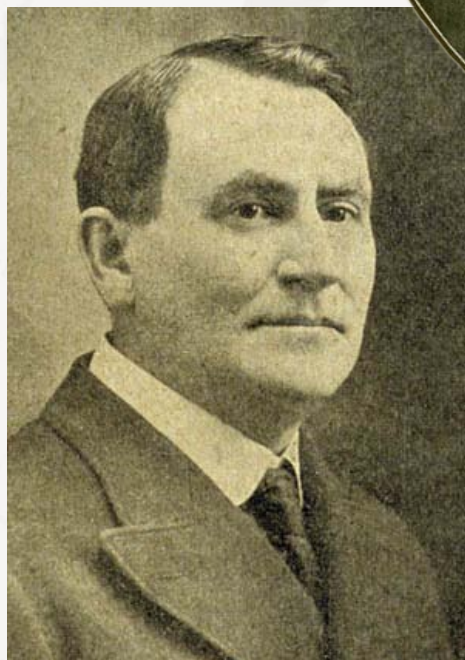
Silas H. Carpenter – pionnier des enquêtes au Québec

Né en 1854 près de Lachute dans les Laurentides, le « chef Carpenter » est un des enquêteurs les plus connus à la fin du 19e et au début du 20e siècle. Il s'est illustré non seulement dans de nombreuses affaires qui firent la une des journaux de l'époque, mais il a aussi participé activement au développement de sa profession partout au Québec. Son intelligence et sa grande connaissance des milieux criminels ont été de nombreuses fois célébrés. Carpenter débute sa carrière comme constable pour la police municipale de Montréal en 1880. Après l'affaire Morisson, il quitte la police de Montréal en 1890 pour travailler comme détective privé à la Canadian Secret Service Agency, avec le détective John A. Grose. C'est à cette époque qu'ils sont embauchés à plusieurs reprises par les gouvernements fédéral et provincial, notamment comme détectives permanents de la Police provinciale. En 1896, Carpenter, devenu propriétaire de la Canadian Secret Service Agency, passe le flambeau de son agence de détectives à Kenneth Peter McCaskill, pour prendre la tête du département des détectives de la Ville de Montréal jusqu'en 1914. Pendant toutes ces années, il se distingue dans la province toute entière grâce à la capture de nombreux criminels notoires, ainsi qu'aux nombreuses causes célèbres auxquelles il participe.

Par des conférences et des publications, Carpenter tente de faire réaliser aux corps policiers d'alors que le crime n'a pas de frontière, et que, pour le combattre, il faut partager l'information et les méthodes entre policiers. Il tisse des liens avec d'autres chefs de police au Canada et aux États-Unis. Puis, il devient membre de la Chief Constables' Association of Canada (CCAC). Cet organisme, fondé en 1905, rassemble les dirigeants de tous les corps policiers du Canada et vise « à resserrer les relations entre les corps policiers, à uniformiser le système d'administration policière et à promouvoir l'adoption de lois pour la répression du crime ». Il offre fréquemment des points de vue novateurs pour son époque sur la lutte au crime ou même sur le traitement des scènes de crime. Il milite activement, notamment au sein de la Police provinciale, pour interdire à quiconque l'accès aux scènes avant qu'un policier expérimenté n'arrive pour relever les indices. Carpenter déclare que sans cela, de nombreux



Silas H. Carpenter (1854-1916),
un pionnier des enquêtes au
Québec et au Canada.



Kenneth Peter McCaskill, successeur de Carpenter et premier chef du
Bureau des détectives provinciaux de 1900 à sa mort en 1917.

criminels échappent à la justice parce que les preuves sont détruites ou contaminées par des personnes non-formées pour de telles situations... point de vue assez révolutionnaire à l'époque ! Mort en 1916, Carpenter aura apposé sa marque dans la lutte contre le crime au sein de nombreux corps policiers par son savoir-faire et son talent. Il fut aussi un agent du changement, non seulement pour avoir développé un réseau de communication entre forces policières, mais aussi pour avoir influencé les mentalités de ses collègues et des autorités.

1900 - Le Bureau des détectives provinciaux

À la fin des années 1890, la préoccupation de la Police provinciale pour l'organisation de ses enquêtes se développe parallèlement aux découvertes scientifiques permettant aux policiers de recourir aux premiers outils d'investigation criminelle. En effet, la fin du XIXe siècle est fertile en ce domaine : le bertillonage, la photographie, la balistique, le traitement d'une scène de crime, la médecine légale, etc. font leur apparition au Québec. À la même époque, les problèmes particuliers et croissants de la Ville de Montréal en matière de criminalité (alcool, jeu, vols de banques et prostitution) amènent des progrès marquants (et nécessaires) pour les corps policiers, dont la PPQ sera bénéficiaire.

C'est en effet en 1900 que le Procureur général autorise la création d'un bureau de détectives responsable des enquêtes pour tout le territoire québécois : il sera situé à Montréal, sous la direction de Peter Kenneth McCaskill. Le « Bureau des détectives provinciaux » aura la tâche de soutenir en permanence la Police provinciale, puis d'enquêter, prévenir et réprimer les crimes majeurs ou sériels. En août 1917, alors que la Première Guerre

mondiale fait encore rage, la nomination du détective Dieudonné Daniel Lorrain à la tête du bureau contribue au resserrement des contrôles et l'utilisation de nouvelles méthodes d'enquêtes plus modernes.

Lorrain remplace le détective en chef provincial McCaskill, mort à l'âge de 46 ans. Ce bureau compte alors des dizaines d'enquêteurs.

La Grande Guerre de 1914-1918, avec son cortège d'agitations entourant la conscription obligatoire des hommes de 17 à 45 ans, constitue un tournant marquant des enquêtes criminelles de ce jeune bureau. En effet, le dynamitage de la résidence de Lord Atholstan, propriétaire du journal *Montreal Star* et favorable à la conscription, marque le début d'une série de crimes, d'émeutes et de violence sans précédent au Québec. La controverse règne dans les médias : les crimes de tous genres sont de plus en plus médiatisés, le crime organisé émerge à Montréal et ailleurs (jeu alcool, prostitution...), alors que des accusations de corruption contre certains policiers se font entendre. Le travail des détectives provinciaux est ainsi fortement questionné, mais aussi leurs méthodes d'enquêtes.



Image ci-haut : Emblème du Bureau des détectives provinciaux

1914

Naissance du Laboratoire des sciences médico-légales et judiciaires (LSJML)

Les premières institutions scientifiques destinées à lutter contre le crime vont apparaître au XIXe siècle. Une des premières fut fondée à Paris en 1868, la deuxième, à Lyon en 1910 et la troisième...à Montréal en 1914. Au début du XXe siècle, un scientifique notoire, le Dr. Wilfrid Derome produisait des expertises devant les tribunaux du Québec. En 1908, il se rend à Paris pour y étudier la médecine légale. Deux ans plus tard, il revient convaincre le gouvernement du Québec de la nécessité de disposer d'un laboratoire scientifique au service de la justice. Il y réussit avec l'appui du milieu judiciaire et s'en voit confier la direction en 1914, une innovation majeure en Amérique du



Wilfrid Derome, dont le travail pionnier en médecine légale mena à la création du Laboratoire des sciences médico-légales et judiciaires (LSJML) en 1914.

Nord. Lors de la fondation du Laboratoire, des connaissances de base en médecine légale, en chimie et en physique servaient à l'élaboration d'une preuve scientifique lors de procès. Ces disciplines se sont graduellement ramifiées et de nouvelles spécialités sont apparues avec le temps, aidant grandement la police et le système judiciaire à créer des preuves solides lors de procès : citons, par exemple, la biologie, toxicologie, pathologie, chimie physique et organique, l'expertise en balistique ou en faux documents et bien d'autres encore. À sa création en 1914, le Laboratoire servira (et sert encore aujourd'hui) à de nombreuses causes connues....

1920 - L'élément déclencheur : l'affaire Blanche Garneau

Au cours des années 1910-1920, des faits divers et affaires criminelles fortement médiatisées font jaser les Québécois : ceux de la petite Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », de Raoul Delorme, tué par son propre frère, un prêtre, et de Blanche Garneau, jeune fille de Québec violée et étranglée en 1920. Dans chaque cas, les méthodes du Bureau des détectives provinciaux sont discutées. On critique le manque de connaissances, des preuves discutables, sinon même l'amateurisme des détectives.

À la fin du mois de juillet 1920, des enfants font une macabre découverte dans le parc Victoria à Québec : un cadavre gît sur le sol, partiellement recouvert d'un morceau de tissu. La victime est identifiée : Blanche Garneau, une jeune fille d'un quartier ouvrier qu'on n'avait pas revue depuis six jours. La mort violente de cette Québécoise elle avait été vraisemblablement violée et étranglée – soulève l'horreur générale. La tâche des enquêteurs s'annonce difficile. Il n'y a pas de témoins directs, quelques objets ont été retrouvés et l'emplacement du meurtre a été piétiné par les curieux. Malgré les efforts concertés de la police municipale de Québec et des détectives



du Bureau des détectives, dont le chef Lorrain et même le procureur général et premier ministre Alexandre Taschereau et son assistant Charles Lanctôt défilent devant la commission, révélant le fonctionnement du Bureau des détectives provinciaux. Les observations de la commission mettent en évidence les problèmes de transmission des informations sur les enquêtes, l'absence de formation des détectives et la collaboration excessive des milieux délinquants avec la police. Dans leur rapport, les commissaires réfutent les allégations voulant que les autorités provinciales et la police aient été négligentes et partiales.

Louis-Alexandre Taschereau, premier ministre du Québec de 1920 à 1936.

provinciaux et une enquête du coroner, les recherches piétinent. Les indices et les témoignages sont minces et les fausses pistes abondent. Ce qui devient « L'affaire Blanche Garneau » prend une tournure inattendue et remet en cause les pratiques de la Police provinciale et du Bureau des détectives provinciaux. L'incapacité des policiers et de la justice à retracer les meurtriers et l'échec du procès de deux suspects alimente la rumeur publique. L'impasse judiciaire devient une véritable bombe politique. L'opposition parlementaire brandit l'affaire Garneau en Chambre au début de l'année 1922. On dénonce l'inefficacité de la justice à contrer une vague de meurtres que connaît la province. Les rumeurs et les ragots, fondés ou non, imprègnent l'opinion publique et l'affaire devient un débat de société. La rumeur accuse en outre le gouvernement de paralyser l'enquête pour protéger des députés et des amis du régime prétendument mêlés à l'affaire! Le gouvernement prend les grands moyens. Quelques mois avant les élections, le premier ministre d'alors, Louis-Alexandre Taschereau, annonce le 10 novembre 1922 la mise sur pied d'une commission royale d'enquête chargée de faire toute la lumière sur l'administration de la justice dans l'affaire Blanche Garneau.

La commission tient ses audiences du 21 novembre au 31 décembre 1922. Elle doit établir si les autorités ont tout fait pour découvrir les auteurs du meurtre, et si elles ont tenté de soustraire des informations aux tribunaux. Enfin, elle doit découvrir les auteurs. Pendant des semaines, tout le personnel



Quant au meurtre
lui-même, près de 100
ans plus tard, le mystère reste
bien entier...

Seule image connue de Blanche Garneau, dont la mort en 1920 mena à une commission d'enquête qui marqua la fin des détectives privés et leur intégration au sein de la Police provinciale en 1922.

1922

Naissance de la Sûreté provinciale du Québec (SPQ)

Alors que la l'indignation publique est à son comble suite à l'affaire Blanche Garneau, quelques mois avant les travaux de la commission d'enquête, le gouvernement présente en février 1922 une nouvelle « Loi de police » destinée à réformer la Police provinciale. Deux commandements sont créés, ceux de Montréal et de Québec, correspondant à l'ouest et l'est du territoire québécois. Chaque division aura désormais ses quartiers généraux, ses chefs, ses constables et ses propres « détectives » qu'on appellera « Police judiciaire ». Ce faisant, le gouvernement cherche surtout à corriger les faiblesses du Bureau des détectives provinciaux, avec son chef Lorrain, en l'intégrant complètement à la Police provinciale. On assiste à la fin du règne des détectives privés! Le nom de « Sûreté » provinciale sera désormais utilisé. Par ailleurs, cette nouvelle Sûreté en profite pour corriger certaines des lacunes révélées au grand jour par l'affaire Garneau. Un dossier de personnel est créé pour chaque membre de l'organisation. Le détail des causes et des enquêtes est consigné dans un registre.

Véritable révolution légale dans le monde policier québécois d'antan, cette loi amène aussi le gouvernement à confier à la Sûreté provinciale à Montréal la mise en place d'un « Service d'identité judiciaire ». Ce dernier sera créé par deux experts du Laboratoire provincial de recherche médico-légales, les docteurs Wilfrid Derome, médecin légiste, et Rosario Fontaine, expert en médecine légale et en police scientifique, deux pionniers nord-américains en la matière. Le service d'identité judiciaire commence son travail de fichage à la prison de Bordeaux et à Montréal, avec l'aide de deux photographes. À

partir d'octobre 1925, la gestion du service est entièrement confiée à la Sûreté provinciale. Les détectives provinciaux Raoul Nolet et Edouard Lorrain héritent de la gestion du fichier de 521 entrées comprenant les empreintes digitales, photographies et autres renseignements sur des prisonniers. Pendant les mois qui suivent, le nombre de fiches signalétiques passe de 1300 à 2800, les personnes conduites aux bureaux de la Sûreté et à la prison de Bordeaux étant fichées avec l'aide d'un détenu. Le fichier reçoit les éloges de la Gendarmerie royale du Canada, qui tient un bureau des empreintes digitales depuis 1911, tant pour la clarté des photographies, la qualité des empreintes digitales, que pour la précision des renseignements généraux.



Dieudonné Daniel Lorrain, second et dernier chef du Bureau des détectives provinciaux de 1900 à 1922. Il sera aussi à la tête de la Sûreté provinciale de 1922 à 1928.



L'année 1922 amena donc l'intégration des premiers enquêteurs à la Sûreté provinciale et le début d'une certaine professionnalisation. L'histoire n'est pas pour autant terminée...la suite dans le prochain numéro...

Les détectives Édouard Lorrain (à gauche) et Raoul Nolet (à droite), premiers responsables policiers du Service d'identité judiciaire de la Sûreté en 1925.

LES CAHIERS D'HISTOIRE



Graphisme: Geneviève Benoit, Service des communications institutionnelles et du protocole